

(Ordonnance du 15 septembre 2021 portant réforme du droit des entreprises en difficultés et Ordonnance du 15 septembre 2021 portant réforme du droit des sûretés)

Objectifs

- Connaître le contenu des deux textes reformant les procédures collectives et le droit des sûretés publiés en septembre 2021 et entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2021 pour l'ordonnance de réforme du droit des procédures collectives et le 1^{er} janvier 2022 pour celle le droit des sûretés.
- Maîtriser les nouvelles procédures instituées par ces réformes et mettre à jour ses connaissances professionnelles.
- Adapter sa pratique professionnelle.

Participants / Prérequis

Collaborateurs des services contentieux des banques, juriste contentieux. Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

THEMES TRAITES

Réforme du droit des entreprises en difficulté – ordonnance n°2021-1193 du 15.09.2021

- La prévention
- La sauvegarde accélérée
- La sauvegarde et le redressement judiciaire
 - La période d'observation
 - Les plans
 - Les mesures relatives aux plans dits classiques
 - Les règles relatives aux classes des créanciers
 - Les plans de cessions
 - La liquidation judiciaire et le rétablissement professionnel

Les créanciers

- Les privilégiés remaniés.
- Les modifications relatives à la discipline collective.

Les nullités de la période suspecte

- Les garants du débiteur.
- La modification de la situation des garants personnes physiques en redressement judiciaires.
- Les sûretés réelles pour autrui.
- La liquidation judiciaire et le rétablissement professionnel.

Les créanciers

- Les privilégiés remaniés
- Les modifications relatives à la discipline collective

Les nullités de la période suspecte

- Les garants du débiteur
- La modification de la situation des garants personnes physiques en redressement judiciaires
- Les sûretés réelles pour autrui

Réforme du droit des sûretés – ordonnance n°2021- 1192 du 15.09.2021

- Sûretés et signature électronique
- Dispositions relatives au sûretés personnelles
 - Le cautionnement (mention manuscrite, opposabilité des exceptions, devoir de mise en garde, disproportion, nature du cautionnement, information de la caution, défaut de subrogation, recours de la caution)
- Dispositions relatives aux sûretés réelles
 - Les sûretés sur les meubles : la sûreté réelle pour autrui, le gage, le nantissement de droit commun, le nantissement de créances, le nantissement de compte-titres financiers, le nantissement de fonds de commerce, la cession de droit commun à titre de garantie, le gage d'espèces
 - Les sûretés sur les immeubles : les hypothèques conventionnelles, les hypothèques légales, les privilèges.

Moyens et méthodes pédagogiques

En Présentiel :

Salle de formation, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel CISCO WEBEX (validé par le SILL -socle interministériel des logiciels libres) sur un serveur dédié. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

Evaluations

Tout d'abord, un **questionnaire de préformation** sera remis au candidat avant le démarrage de la formation. Le formateur évaluera les connaissances et compétences de chaque apprenant et réajustera ses modalités pédagogiques aux besoins. Une **évaluation sommative** clôturera la formation afin de vérifier la bonne acquisition des objectifs de stage. De plus, une **évaluation de satisfaction à « chaud »** puis **une à « froid »** à 2 mois seront à compléter par le participant pour nous faire part de son retour quant à la formation et à la mise en pratique des acquis dans son quotidien professionnel. Par ailleurs, les évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ». Cela nous permettra de réaliser des analyses de satisfaction ou d'obtention des résultats, de statistiques, de graphiques etc... en temps réel.

Renseignements pratiques :

- Avocat spécialisé en droit bancaire, recouvrement de créances, procédures judiciaires et procédures collectives.
- Depuis 2012 il intervient en tant que conseil auprès des Etablissements bancaires et des entreprises, dans la mise en place des procédures de recouvrement amiable, judiciaires et collectives.
- Cette expérience acquise dans l'exercice du quotidien, donne à ses formations une approche pratique et actualisé du recouvrement de créances, de l'amiable aux procédures judiciaires et collectives.

Modalités et délai d'accès : Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront (conseil@sesame-formation.re) / 02.62.22.02.02
Aucun délai n'est requis.

Durée : 1 jour, soit 7 heures.

Lieu et date(s) actualisé(s)/ Délai d'accès : dans les locaux de Sésame Formation (*dépendant de l'effectif, le lieu de la formation peut être modifié*).

cf site web www.sesame-formation.re ou nous vous invitons à vous rapprocher du service commercial au 02 62 22 02 02 / conseil@sesame-formation.re. Aucun délai d'accès n'est requis.

Conditions tarifaires inter-entreprises : 690€ HT / personne.

Conditions tarifaires intra-entreprises (coût pédagogique/jour) : Veuillez nous consulter.

Accessibilité :

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins.

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter nos 2 référents Handicap.

Programme mis à jour en janvier 2022